

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Mise à jour de l'identité visuelle, charte graphique et ses déclinaisons, dont le magazine municipal et création de la signalétique de la nouvelle Mairie

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

Dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie, dont l'ouverture est prévue fin 2025, et afin de moderniser et harmoniser l'ensemble des supports de communication institutionnels de la commune, une consultation a été lancée du 10 juillet au 4 septembre 2025 pour la mise à jour de l'identité visuelle, incluant le logo et la charte graphique, ainsi que pour la création de la signalétique intérieure et extérieure de ce nouvel équipement.

Le besoin porte sur :

- La modernisation du logo actuel tout en conservant son identité
- La refonte de la charte graphique, et la création d'une boîte à outils pour les supports administratifs et de communication (papeterie, magazine municipal, flyers, etc...)

La conception d'une signalétique intérieure et extérieure adaptée aux besoins des usagers et respectant les normes d'accessibilité.

A l'issue de la consultation seules deux agences ayant répondu, il a été décidé d'en consulter une troisième.

Après analyse de l'ensemble des offres,

A DECIDE

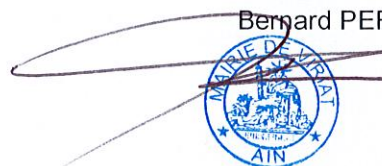
de retenir la proposition de l'agence Cités Plume, pour un montant global de 37 800 € HT, soit 45 360 € TTC.

INFORME

le conseil municipal du 28 janvier 2025 de sa décision

Fait à Viriat, le 28 janvier 2025

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification en date du